



Vente de chien a un mineur

Par **magali421**, le **14/06/2008 à 21:02**

le 12 avril j'ai vendue un chiot bouledogue francais lof a une jeune fille de 19ansrsont prix et de 1100euros.rnj'ai reçu 200euros d'acompte en liquide. rnl jours ou je l'ai livrer elle etait accompagner par sa mère une femme d'une quarantaine d'année elle ma donner 600euros en liquiderncette femme ma fait un cheque de trois cent euros et ma dit de ne pas l'encaisser car sa fille m'enverez un m'andat de 300 dans la semaine rnpour finir le payement de sa chienne rnun certificat de vente a etait fait au nom de la jeune fille propriétaire du chiotrnl payement reçu j'ai fait le changement de propriétaire envoyer les papier lof rna sa nouvelle propriétairernaujourd'hui 14avril plus de 2 mois après la vente le père de la jeune fille me téléphone pour m'indiquer que sa fille est mineur qu'il viend de s'appercevoir de l'achat du chiot et du vol des 1100euros rnil m'indique que la personne qui la accompagnier lui etait inconnuernque ni lui ni sa femme etait au courant de l'achat du chien il viend juste de s'en apersevoir car sa fille qui vie a son domicile lui a ramener le chiot aujourd'hui rnet qu'il va porter plainte contre moi pour volrnque doit je fairernmerci